



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 14 septembre 2023

Question de Sevgi Koyuncu, déposée le 2 mai 2023 « Structure des salaires du personnel communal »

Rappel

« [...] le journal 24 Heures du 22 mars 2023 a publié une vue d'ensemble de la structure des salaires du personnel du Canton de Vaud et du CHUV par tranche de 10'000 francs, qui permet de mieux comprendre le sujet en quelques graphies. ».

Préambule

La Municipalité rappelle que, selon l'échelle ordinaire des traitements au 1er janvier 2023, le salaire minimal et le salaire maximal sont respectivement de CHF 59'672.- et de CHF 235'816.-, ce qui correspond à un ratio de 3.95. Par ailleurs, la médiane des salaires bruts standardisés sur un équivalent plein temps pour le personnel permanent est de CHF 87'812.-.

Réponse de la Municipalité

Question 1 : « La Municipalité peut-elle publier la répartition des salaires annuels, par tranche de 10'000 francs, pour son personnel, fixe ou auxiliaire, et celui des principales institutions subventionnées ? »

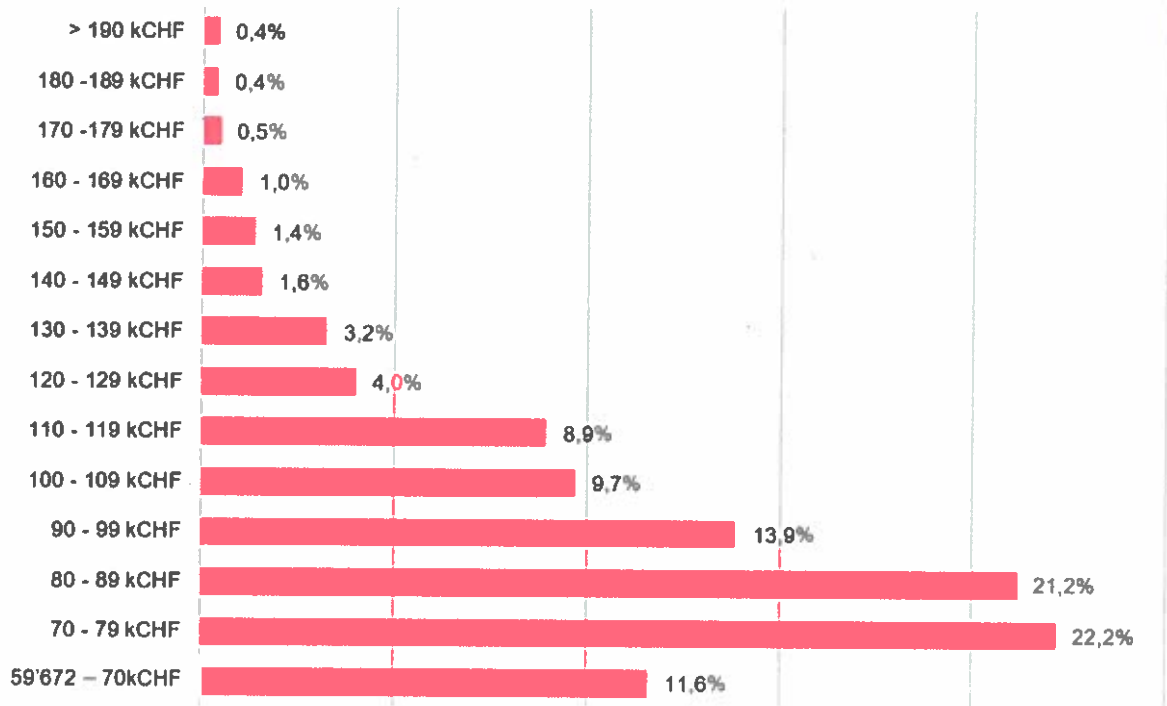
La Municipalité répond favorablement à la demande de communiquer ces informations pour le personnel permanent de l'administration communale. Nous ne communiquerons pas ici les informations sur le personnel auxiliaire car les formes de rémunération sont trop hétérogènes (mensuel, horaire, journalier, forfaitaire), ainsi que sur le personnel des institutions subventionnées car la collecte et la consolidation de ces données seraient trop laborieuses.

Le graphique ci-dessous montre la distribution des salaires annuels bruts du personnel permanent standardisés sur un équivalent plein temps et par tranches de CHF 10'000.-.



Répartition des salaires annuels

Personnel permanent, en k CHF, salaire à 100% au 31.05.2023



Question 2 : « La Municipalité prévoit-elle à l'avenir de compiler et publier régulièrement ces informations ? »

La distribution des salaires ne changeant pas significativement d'une année à l'autre, la Municipalité ne prévoit pas à l'avenir de compiler et publier régulièrement ces informations.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Sevgi Koyuncu.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 14 septembre 2023.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter